

-

Décret royal n° 444-67 du 2 safar 1387 (12 mai 1967) modifiant le décret royal n° 138-65 du 8 safar 1385 (8 juin 1965) portant constitution du Gouvernement

Louange à Dieu seul !

Nous Amir Al Mouminine, Roi du Maroc

(Sceau de Sa Majesté Hassan II)

Vu le décret royal n° 138-65 du 8 safar 1385 (8 juin 1965) portant constitution du Gouvernement, tel qu'il a été modifié et complété ;

Considérant le serment prêté devant Notre Majesté,

Décrétons :

Article 1

Sont déchargés de leurs fonctions :

- *A compter du 12 mai 1967 : M. Ahmed Lasky, ministre des travaux publics et des communications ;*

A compter du 13 mai 1967 :

MM. Abdelhadi Boutaleb, ministre de la justice et ministre de l'information par intérim ;

Mohamed Benhima, ministre de l'éducation nationale et des beaux-arts.

Article 2

Sont nommés à compter du 13 mai 1967 :

MM. Ali Benjelloun, ministre de la justice ;

Abdelhadi Boutaleb, ministre de l'éducation nationale et des beaux-arts ;

Dr Mohamed Benhima, ministre des travaux publics et des communications.

Article 3

Le présent décret royal sera publié au Bulletin Officiel.

Fait à Rabat, le 2 safar 1387 (12 mai 1967).